

POUR VOUS  
LE DÉPARTEMENT AGIT !



**SAÔNE  
& LOIRE**  
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

# ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

JEUDI 29 ET VENDREDI 30 JUIN 2023 - CHALON-SUR-SAÔNE

# HOMMAGES

## CATHERINE FARGEOT

Catherine Fargeot qui a travaillé aux côtés de beaucoup d'entre nous au premier mandat, nous a quittés en mai dernier à l'âge de 53 ans.

Conseillère de l'opposition, Catherine Fargeot était quelqu'un de déterminée, une femme intellectuellement brillante. Après une formation à Sciences po Lyon puis une spécialisation dans le champ de la culture, elle a débuté une carrière de chargée de mission au sein du Conseil général des Yvelines avant de rejoindre celui de l'Ain après le décès de son père, entrepreneur de renom à Vérosvres.

Conseillère municipale à Milly-Lamartine entre 2008 et 2014, Catherine Fargeot a souhaité ensuite poursuivre ses ambitions politiques au niveau départemental.

Elue en 2015 au sein de cette assemblée pour le canton d'Hurigny, le moins que l'on puisse dire est qu'elle était déterminée pour les sujets qui lui tenaient à cœur... Ses interventions étaient chaque

fois largement documentées et argumentées pour convaincre !

Elle avait fait de l'environnement son cheval de bataille, j'ai le souvenir de nombreuses prises de paroles à ce sujet... détaillées, un peu à la manière des lanceurs d'alerte.

On doit lui reconnaître aussi sa grande proximité avec les habitants de son secteur et une parfaite connaissance du terrain.

Et puis au décès de son mari, qui l'avait profondément affectée, nous l'avons vu décliner peu à peu, au fil des années et des assemblées. Finis les grands argumentaires et l'opposition affirmée, Catherine Fargeot était vidée de toute l'énergie qu'on lui connaissait.

La vie ne l'a pas épargnée et peu importe les considérations politiques, je pense que nous sommes unanimes sur le fait que Catherine Fargeot était bien trop jeune pour mourir.

## JEAN-FRANÇOIS LAUTISSIER

Jean-François Lautissier avait été élu pour le canton de La Guiche en 2003 suite au décès de son beau-frère Daniel Decerle, et réélu ensuite jusqu'en 2015. Bien implanté dans ce territoire entre Charolais et Bassin minier où il avait ses racines, l'éleveur était connu et investi dans le milieu associatif local mais aussi dans divers organismes :

- ➔ administrateur à la MSA71,
- ➔ président de la caisse locale de Groupama,
- ➔ administrateur au Crédit agricole.

Avec cette sensibilité agricole, ses sujets de prédilection au Conseil général étaient tout trouvés : agriculture, mais aussi le commerce et l'artisanat,

« des piliers de l'économie locale » comme il le disait. Même si j'étais conseiller de l'opposition à ce moment-là, j'ai toujours respecté l'homme et son engagement pour son territoire qu'il connaissait par cœur. Lui aussi était proche des gens. Lui aussi était un vrai élu de terrain.

Atteint d'une longue maladie qu'il combattait depuis 5 ans, l'agriculteur s'est éteint à 75 ans, rejoint par sa mère deux jours plus tard, laissant des grandes familles bien connues chez nous dans une grande tristesse.

# ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

## JEUDI 29 ET VENDREDI 30 JUIN 2023

### ORDRE DU JOUR

JEUDI 29 JUIN 2023

**9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**

EXAMEN DES RAPPORTS  
AVEC DÉBATS

RAPPORT 110

**CONCLUSIONS DÉFINITIVES DE LA  
CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES  
DE BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ SUR LA  
GESTION DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-  
LOIRE**

Contrôles des comptes 2016-2021

RAPPORT 102

**COMPTE DE GESTION DU PAYEUR 2022**

RAPPORT 103

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

RAPPORT 104

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022**

RAPPORT 105

**BUDGET DÉPARTEMENTAL 2023**

Décision modificative N°1 2023

RAPPORT 109

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
ET D'ENGAGEMENT**

Créations, révisions, clôtures et information

RAPPORT 114

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL**

Transformation d'emplois permanents  
et création d'emplois permanents

12H30 : SUSPENSION DE SÉANCE

14H30 : REPRISE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

RAPPORT 201

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ**

Création d'une antenne sur la commune  
de Matour

RAPPORT 203

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ**

Soutien en faveur de l'Association pour la  
recherche médicale en Saône-et-Loire (ARMSL)

RAPPORT 304

**PLAN ENVIRONNEMENT 2020-2030**

Bilan 2020-2023 et Bilan d'émissions de gaz à  
effet de serre (BEGES) 2022

RAPPORT 302

**POLITIQUE AGRICOLE DU DÉPARTEMENT**

Convention relative aux conditions d'intervention  
complémentaire de la Région Bourgogne  
Franche-Comté et du Département de  
Saône-et-Loire en matière de développement  
économique pour les secteurs de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt pour la période  
2023-2027

RAPPORT 303

**PLAN DÉPARTEMENTAL DE LA SÂONE-ET-  
LOIRE EN SOUTIEN AUX VÉTÉRINAIRES  
EXERCANT AUPRÈS DES ANIMAUX  
D'ÉLEVAGE**

Plan global sur 5 ans (2023-2028)

RAPPORT 301

**CONVENTION AGENCE TECHNIQUE  
DÉPARTEMENTALE**

Mise à disposition de personnel et de moyens

VENDREDI 30 JUIN 2023

**9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**

RAPPORT 204

**CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI**

Rapport annuel d'exécution 2022

Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté  
et d'accès à l'emploi pour le dernier semestre  
2023

RAPPORT 207

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN  
FAVEUR DU MAINTIEN À DOMICILE DES  
PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE**

Bilan des actions mises en œuvre

RAPPORT 208

**POLE DE GÉRONTOLOGIE ET D'INNOVATION**

Adhésion 2023

RAPPORT 211

**PLAN ENFANCE**

Point d'étape

RAPPORT 215

**CHARTES DE PARTENARIAT POUR UNE DÉMARCHÉ INCLUSIVE**

Accompagnement renforcé des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) vers l'emploi (REACT-UE)

RAPPORT 402

**AIDE À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Tour de France masculin et féminin, Tour de l'avenir masculin et féminin, Critérium du Dauphiné, Paris Nice

LES RAPPORTS SANS DÉBAT

RAPPORT 101

**DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS**

RAPPORT 106

**BUDGET DEPARTEMENTAL 2023** - Recours aux dépenses imprévues de fonctionnement

RAPPORT 107

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISES GRACIEUSES**

RAPPORT 108

**APUREMENT DES COMPTES DE PRÊT ET DE CAUTION-BUDGET PRINCIPAL** - Régularisations comptables sur comptes de bilan

RAPPORT 111

**REPRÉSENTATION EN JUSTICE** - Information

RAPPORT 112

**MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT** Information

RAPPORT 113

**INDEMNITES DE SINISTRE** - Information

RAPPORT 115

**FORFAIT MOBILITE** - Nouvelles dispositions réglementaires

RAPPORT 202

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ** - Aide en faveur de la ville de Montceau-les-Mines pour la réalisation de travaux dans les locaux du Centre de santé territorial

RAPPORT 205

**CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE SAÔNE-ET-LOIRE (CFPPA)** - Rapport d'information

RAPPORT 206

**MAINTIEN A DOMICILE EN FAVEUR DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE** -

Financement des actions en faveur des services d'aide et d'accompagnement à domicile : lancement des appels à candidatures 2024 dans le cadre de la dotation complémentaire

RAPPORT 209

**ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER 71** - Mise en œuvre de la charte « Département aidant Alzheimer » et attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association France Alzheimer 71 pour l'organisation d'un séjour vacances pour les personnes malades et leurs proches aidants

RAPPORT 210

**ASSOCIATION FRANCE ACOUPHENES** - Subvention exceptionnelle 2023

RAPPORT 212

**ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS SORTANT DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE DISPOSITIF JEUNES MAJEURS (DJM)** - Subvention à l'association Le Pont

RAPPORT 213

**ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE** - FRANCE HANDICAP - Attribution d'une subvention pour le Pôle Enfance Handicap 71

RAPPORT 214

**ADEPAPE 71** - Demande de subvention 2023

RAPPORT 216

**ACCOMPAGNEMENT DES TROUBLES PSYCHIQUES AU SEIN DES STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE (IAE)** - Convention pour la pérennisation de l'action mise en œuvre par les PEP 71 au titre de l'année 2023

RAPPORT 217

**AVENANT A LA CONVENTION ANNUELLE ENTRE LE DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE ET LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT «HABITAT 71»**

RAPPORT 218

**DEMEURES ACCESS** - Octroi d'une avance de trésorerie remboursable

RAPPORT 401

**CHEQUIER DECOUVERTE 2023** - Subvention à l'association «Balades en Bourgogne du Sud»

RAPPORT 403

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE 71 (FDAVAL71)** - Révision du règlement d'intervention

## RAPPORT 105

### BUDGET DÉPARTEMENTAL 2023

#### Décision modificative N°1 2023

La première décision modificative du budget départemental qui intervient au mois de juin permet à la collectivité d'adapter aux aléas intervenus au cours du premier semestre.

Elle doit aussi tenir compte, notamment dans ce cas précis, des récentes décisions prises par le gouvernement qui impactent financièrement le budget du Département :

- ➔ **+ 3 M€** d'augmentation pour l'enveloppe RSA en dépit de la baisse du nombre de bénéficiaires. + 7,4% de hausse du taux d'allocation (+5,6 % en 2022 et +1,8 % en 2023)
- ➔ **+ 2,3 M€** d'augmentation pour les dépenses d'allocation en faveur des personnes handicapées

liées aux plans d'aide et de prises en charges relatif au handicap psychiatrique et à la surdi-cécité

- ➔ **+0,7 M€** pour la prise en charge des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (hausse du SMIC et des prix)

- ➔ **+ 1 M€** pour la mise en œuvre des recommandations de la Cour régionale des comptes dans le domaine du contentieux

- ➔ **+ 3 M€** pour le soutien aux établissements et services à domicile en difficulté

- ➔ Construction / rénovation des gendarmeries (35 à 45 M€ pour 12 gendarmeries d'ici à 2029 à raison de 2 ou 3 par an)

- ➔ **+ 4,82 M€** de compensation de déficit de fonctionnement pour deux années d'exercice (2021 – 2022) du Centre départemental de santé

## RAPPORT 110

### CONCLUSIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

### DE BOURGOGNE-FRANCHE COMTE SUR LA GESTION DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

#### Contrôles des comptes 2016-2021

A la demande du Président Accary qui souhaitait avoir un regard objectif sur les actions conduites, la Chambre régionale des comptes a arrêté et transmis sa version définitive du rapport, le 3 mai 2023. Selon les dispositions du Code des juridictions financières, le rapport définitif est communiqué aux membres du Conseil départemental en vue d'être débattu lors de la séance d'Assemblée départementale la plus proche.

Concernant la gestion de la collectivité pour la période 2016-2021, le rapport conforte le Département dans les trois principes - ambition, sincérité, soutenabilité - qui dictent la gestion du budget depuis 2015 puisqu'il fait état d'une « situation financière saine » avec une « capacité d'autofinancement qui a progressé de 33% et un « niveau d'endettement maîtrisé avec un faible niveau de risque financier ». Et souligne que « la capacité de désendettement (3,8 ans en moyenne) et le niveau d'endettement (54%) sont révélateurs

d'un niveau d'endettement maîtrisé ».

Sans oublier la volonté départementale de poursuivre les investissements, notifiée ainsi dans le rapport : « Entre 2016 et 2021, le rapport entre le financement propre disponible et les dépenses d'équipement, en moyenne de 88%, traduit la soutenabilité globale de la politique d'investissement conduite par le Département dont les dépenses d'équipement, exprimées en euros par habitat, sont plus élevés que la moyenne de sa strate, hormis en 2018 ».

Une bonne gestion des deniers publics qui, pour rappel, ont permis des avancées considérables pour des gros dossiers tels que le Très Haut Débit, la RCEA, les engagements pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et l'aide à domicile, l'attractivité, le tourisme, le sport, la culture... et des nouveautés comme le centre de santé, le Plan environnement, le Plan Enfance...



## RAPPORT 201

### CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

#### Création d'une antenne à Matour

Après 5 années de fonctionnement, ce sont 71 médecins généralistes recrutés et 31 lieux de consultations qui maillent l'ensemble du territoire. En 2023, le centre départemental de santé poursuit son déploiement avec l'ouverture de nouvelles antennes. Au regard des besoins existants dans le Mâconnais Sud Bourgogne, de la faible couverture actuelle du CDS notamment sur le secteur de Matour, et de l'opportunité d'y recruter spécifiquement un médecin, une antenne ouvrira dans cette commune en septembre 2023 au sein de la maison de santé existante.

## RAPPORT 201

### CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

#### Soutien en faveur de l'Association pour la recherche médicale en Saône-et-Loire (ARMSL)

La politique de santé du Département, dont le Centre départemental de santé est le fer de lance, vise à donner accès à une médecine de qualité à la population du territoire au-delà des seules métropoles et grandes villes. Dans cette perspective, un partenariat est proposé entre l'Association pour la Recherche médicale en Saône-et-Loire (ARMSL) et le Département. Il s'agit d'offrir au territoire le moyen de se doter de chercheurs universitaires sans qu'un CHU ne soit présent en Saône-et-Loire. Cela ouvre des perspectives nouvelles pour le département avec la venue de chercheurs et d'étudiants.

Fondée en 2022, l'ARMSL est une association qui a pour objet le développement scientifique, la promotion, la diffusion et la valorisation des activités de recherche médicale en Saône-et-Loire. Son activité non lucrative est prioritairement orientée vers le soutien à la recherche médicale, notamment via la constitution d'un réseau scientifique et citoyen, l'acquisition d'équipements mais aussi l'impulsion de projets de recherche médicale innovants. Après

cinq ans d'existence, le CDS est devenu un acteur majeur de la santé de proximité qui apporte une réponse en lien avec le secteur libéral et les centres hospitaliers. La consolidation des liens entre médecine de ville et hôpital doit permettre à tout un chacun d'accéder plus facilement à une médecine de pointe. En parallèle, le CDS constitue un terrain de recherche porteur pour l'hôpital sur des thématiques telles que l'épidémiologie, la cancérologie ou encore les affections longues durées.

#### L'assemblée accorde deux subventions à l'ARMSL:

- 199 920 € pour l'acquisition de deux systèmes d'imagerie CelTivity™ pour l'analyse ultra-rapide des biopsies tissulaires pour les centres hospitaliers de Chalon-sur-Saône et Mâcon
- 40 000 € chaque année (2023, 2024 et 2025) pour soutenir le fonctionnement et mettre en place une bourse doctorale



## RAPPORT 304

### PLAN ENVIRONNEMENT 2020-2030

#### Bilan 2020-2023 et Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) 2022

Trois ans après l'adoption du plan environnement départemental 2020 – 2030, l'heure est aux premiers bilans des 5 plans : nature, eau, Tous à vélo, logements et éco-collèges.

Des résultats concrets et positifs en faveur des enjeux environnementaux et climatiques : diminution des gaz à effet de serre, développement de la part des énergies renouvelables, accroissement de la biodiversité, diminution des consommations énergétiques.

##### Au titre du plan nature :

➔ **155 000 arbres plantés** sur les 600 000 soit déjà 26% de l'objectif, et 20 km de haies sur les 150 soit 13%

➔ **4 espaces naturels sensibles** en plus

##### Au titre du plan eau :

➔ **400 récupérateurs d'eau** de pluie financés en partie pour les particuliers et agriculteurs

➔ **144 familles** en difficulté accompagnées pour réduire leurs factures d'eau et d'énergie

➔ **2 nouvelles études** lancées pour identifier de nouvelles ressources en eau potable et mesurer l'adéquation entre les besoins de demain et les ressources disponibles en 2050 et 2070

##### Au titre du plan éco-collèges :

➔ **100% des collèges** publics équipés en dispositifs hydro économes

➔ **26 collèges** sur 51 labellisés E3D, c'est-à-dire engagés dans une démarche de sobriété énergétique et de préservation des ressources

➔ **51 collèges** programmés pour des travaux de rénovation énergétique, d'économie d'eaux et de désimperméabilisation

##### Au titre du plan logement et énergies :

➔ **5,120 M€** d'aides pour l'accompagnement financier de 6 540 ménages pour conduire des travaux d'amélioration de leur habitat,

➔ **7 collèges** ciblés pour faire l'objet d'un raccordement à un réseau de chaleur bois communal et 1 collège chauffé via la géothermie

➔ **62 porteurs** de projets accompagnés par le conseiller en énergies renouvelables du Département, avec la concrétisation de 15 chaufferies bois et 1 installation de géothermie

##### Au titre du plan tous à vélo :

➔ **5000 Saône-et-Loiriens** aidés financièrement dans l'acquisition de leur vélo

➔ **1,9 M€** consacrés à l'amélioration des infrastructures (2022-2024)

➔ **1,4 M€** investis auprès des collectivités pour le développement de leurs pistes et voies cyclables

En parallèle à ce bilan, le présent rapport fait état du bilan carbone de la collectivité, outil de mesure des émissions de gaz à effet de serre pour lequel le Département affiche une trajectoire globalement positive. Partant du principe que l'on améliore ce que l'on mesure, cet exercice d'évaluation permet d'identifier les postes sur lesquels renforcer l'action pour poursuivre la réduction des émissions de CO<sup>2</sup>.

Les chiffres font ressortir en ce sens 3 postes principaux responsables de la majeure partie des émissions sur lesquels améliorer notre action :

- ➔ les achats de biens et services (repas des collégiens, matériaux de construction)
- ➔ le déplacement des agents pour exercer leur mission, pour venir et rentrer à leur domicile
- ➔ l'énergie des bâtiments.

Ces résultats confortent les efforts engagés par le Département à l'avenir (expérimentation de l'économie circulaire, formation des agents au changement climatique, développement des énergies renouvelables etc.).



@ Damien Lachas

## RAPPORT 302

### POLITIQUE AGRICOLE DU DÉPARTEMENT

#### **Convention relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de Saône-et-Loire en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour la période 2023-2027**

L'agriculture, viticulture, élevage étant un pan considérable de l'économie en Saône-et-Loire et surtout faisant partie intégrante de son identité, le Département a souhaité aller au bout de la négociation avec la Région pour maintenir le partenariat et la continuité avec la précédente convention.

Malgré une interprétation différente de la loi NOTRe (la Région considérant qu'une aide attribuée aux agriculteurs est une aide économique), le Département a démontré que dans certains domaines (solidarités, adaptation aux changements climatiques) des aides, telles que celles :

- ➔ du plan sécheresse : 13 M€ / 1300 dossiers
- ➔ aux dégâts du gel : 19 dossiers / 240 000€
- ➔ à l'investissement de récupérateurs d'eau : 3 M€ (2020-2021-2022)

➔ à la complantation : 250 000 € sur 5 ans

Ou encore le dispositif « eau » de la Région que le Département a co-financé :

➔ en 2020, 13 dossiers dont 9 avec aides du Département pour un montant total de 41 026 €

➔ en 2021, 1 dossier pour un investissement de 34 745 € HT pour une exploitation d'élevage bovins viande avec une aide départementale de 4 500 €

peuvent être attribuées pour les agriculteurs sans avoir un caractère économique.

➤ **Ce rapport propose donc la nouvelle convention agricole entre la Région Bourgogne Franche-Comté et le Département de Saône-et-Loire.**

## PLAN DÉPARTEMENTAL DE LA SÂONE-ET-LOIRE EN SOUTIEN AUX VÉTÉRINAIRES EXERCANT AUPRÈS DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

### Plan global sur 5 ans (2023-2028)

En matière de santé végétale et humaine, le Département intervient auprès du monde agricole et viticole à travers un soutien à des actions portées par des partenaires tels que le Groupement de défenses sanitaire, le Vinipôle pour notamment lutter contre la flavescence dorée et autres maladies, par l'intermédiaire du laboratoire départemental d'analyses Agrivalys, acteur majeur dans la surveillance et l'amélioration des processus de détection des maladies animales et végétales impactant le monde agricole.

L'élevage en Saône-et-Loire est une filière d'envergure très diversifiée

➔ **55 % des 6 615 exploitations agricoles de Saône-et-Loire font de l'élevage.**

Pour assurer le maintien et la pérennité de ce secteur d'activité d'excellence, les bêtes ont besoin d'être en bonne santé et d'avoir un suivi de qualité et en proximité. Les vétérinaires représentent un maillon essentiel puisqu'ils sont tenus d'assurer la permanence et la continuité de soins pour les animaux au sein des exploitations.

Les données de la profession vétérinaire montrent que le nombre de vétérinaires a connu une évolution inférieure à 3.5% de 2017 à 2021 en Saône-et-Loire, insuffisant au regard de l'activité vétérinaire qui augmente de 4% par an qui nécessiterait 10 vétérinaires de plus par an pour faire face.

➔ **282 vétérinaires exercent en Saône-et-Loire**

L'Assemblée souhaite le soutien du Département avec un plan global de 5 ans, effectif dès septembre 2023 pour d'une part, aider les vétérinaires dans le maintien de l'activité rurale au sein des cabinets, et d'autre part, aider les étudiants vétérinaires s'engageant à exercer auprès des animaux d'élevage en Saône-et-Loire.

#### Pour les étudiants vétérinaires :

- ➔ 2 indemnités cumulables pendant leur période de stages en Saône-et-Loire : chacune de 300 € mensuels pour un maximum de 3 mois (pas forcément consécutifs) sur une période de 2 ans, pour le logement et pour les déplacements
- ➔ Une indemnité d'étude et de projet professionnel avant installation (non cumulable avec les deux premières) : 800 € par mois et pour un maximum de 12 mois consécutifs, à condition de s'engager, dans un délai d'1 an après l'obtention de leur diplôme, à exercer leur activité de vétérinaire auprès des animaux de rente pendant 5 ans en libéral, associé ou salarié dans un établissement de soin vétérinaire en Saône-et-Loire.

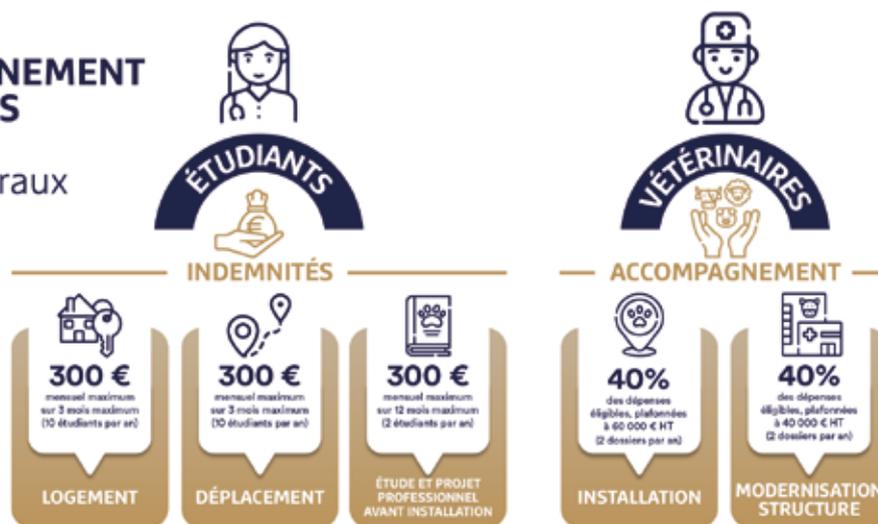
#### Pour les vétérinaires qui pratique la médecine rurale

- ➔ **Pour leur installation** : une aide de 24 000 € maximum (40% des dépenses éligibles plafonnées à 60 000 € HT)
- ➔ **Pour leur modernisation** : une aide de 16 000€ maximum (40% avec des dépenses éligibles plafonnées à 40 000 € HT)

Un bilan annuel sera réalisé pour ajuster si besoin les règlements et dispositions de ce programme de soutien aux vétérinaires.

### MESURES D'ACCOMPAGNEMENT VÉTÉRINAIRES pour animaux de rente ou ruraux

Mise en œuvre : septembre 2023





## RAPPORT 207

### MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DU MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

#### Bilan 2022 et perspectives 2023

Face aux difficultés rencontrées depuis plusieurs années par les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - problématique structurelle de vacances d'emplois, conditions de travail, faiblesse des rémunérations -, le Département s'est pleinement engagé aux côtés des professionnels concernés pour répondre au souhait des personnes de vivre chez elles le plus longtemps possible.

En 2022, il a voté un plan global d'actions en faveur du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie autour de 5 grands enjeux :

➔ **créer les conditions d'une attractivité** : nouvelle organisation du travail pour des équipes plus autonomes ; location de voitures pour les salariés ;

prévention des risques avec de nouveaux outils...

➔ **faire face au défi des ressources humaines** : création d'une plateforme départementale des métiers de l'autonomie ; ateliers en partenariat avec les différents acteurs concernés ; passeport des compétences pour valoriser les métiers ; tutorat...

➔ **valoriser l'image des métiers** : reconnaissance des personnels, sensibilisation aux métiers dans les collèges...

➔ **renforcer la qualité des accompagnements** : amélioration de la pratique professionnelle, démarche qualité...

➔ **adapter l'offre à l'évolution des besoins** : séminaires, échanges...

## RAPPORT 208

### POLE DE GÉRONTOLOGIE ET D'INNOVATION

#### Adhésion 2023

Face au vieillissement de leur territoire, des acteurs locaux et régionaux se sont fédérés, à partir de 2007, afin de constituer des gérontopôles susceptibles de contribuer à la recherche clinique et à l'innovation en gérontologie. Les missions du Pôle de gérontologie et d'innovation s'appuient sur le cahier des charges national des gérontopôles et les axes statutaires : la recherche, la formation, l'économie et la communication, ainsi que l'innovation et le développement économique, le transfert de compétences, l'échange de bonnes pratiques et la formation.

Au titre du volet recherche et études, le Pôle de gérontologie et d'innovation a accompagné le Département dans le cadre d'une étude sur l'APA à

domicile en 2021. Dans le cadre de sa mission de développement économique et de la silver économie, il anime VIVA Lab BFC, accélérateur soutenant l'innovation dans le champ de la prévention et du vieillissement actif et en santé. En matière de prévention, il coordonne le programme OMEGAH - Objectif mieux être grand âge hébergement déployé en EHPAD. Au regard des missions portées par le Gérontopôle de Bourgogne-Franche-Comté, une adhésion du Département permettrait de renforcer l'assise scientifique et évaluative des politiques publiques menées en direction des séniors. Il est un atout en termes de développement de la recherche sur le grand âge.

➤ **La cotisation annuelle s'élève à 550 €.**

## RAPPORT 211

### PLAN ENFANCE

#### Point d'étape

Fin 2020 et en 2021, plusieurs places d'accueil ont été créées pour compléter l'offre d'accueil (30 places d'hébergement et 33 places de placement à domicile notamment). Malgré ces efforts, au 31 décembre 2021, plus aucune place n'était disponible et une quarantaine de placements étaient non exécutés.

Au 31 décembre 2021, la capacité d'accueil en hébergement collectif (foyers d'accueil d'urgence, Maisons d'accueil à caractère social (MECS), lieux de vie et d'accueil...) représentait 816 places. Les services de placement à domicile étaient dotés de 107 places. Le service départemental d'accueil familial comptait 236 assistants familiaux permettant l'accueil de 428 mineurs et jeunes majeurs.

Aussi, le Département de Saône-et-Loire a souhaité pouvoir disposer d'une offre d'accueil en protection de l'enfance enrichie, modernisée et diversifiée, susceptible de s'adapter de manière souple et réactive à la nature des besoins des publics accompagnés.

À partir d'un diagnostic des besoins des enfants, le Département de Saône-et-Loire a souhaité

pouvoir disposer d'une offre d'accueil en protection de l'enfance enrichie, modernisée et diversifiée, susceptible de s'adapter de manière souple et réactive à la nature des besoins des publics accompagnés. Aussi, en 2022, il a adopté un plan enfance prévoyant la création de 144 places d'accueil, avec un déploiement prévu sur plusieurs années. Plusieurs appels à projets lancés en 2022 ont permis d'attribuer la création et la gestion de 83 places à différents opérateurs.

Ainsi, à ce jour, 53 places sont ouvertes et occupées. Dans le cadre de ce plan enfance, il a été décidé de créer une maison d'enfants à caractère social de 48 places, sous forme d'un «village d'enfants», pour favoriser l'accueil des fratries en un même lieu. Un appel à manifestation d'intérêt concernant la recherche d'un terrain de 10 000 m<sup>2</sup> a été adressé fin novembre 2022 aux mairies et EPCI du département. Une quinzaine de communes ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt en proposant des terrains communaux et privés.



## RAPPORT 215

### CHARTES DE PARTENARIAT POUR UNE DEMARCHE INCLUSIVE

#### **Accompagnement renforcé des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) vers l'emploi (REACT-UE)**

Les personnes éloignées de l'emploi, notamment les personnes bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), constituent un public cible nécessitant un accompagnement intensif et personnalisé vers l'emploi.

Le Département œuvre pour une gouvernance partenariale dédiée aux questions d'inclusion, d'insertion et de vulnérabilité de ces publics. Dans le cadre de l'action « Rebondir – Surmonter – Accéder vers l'emploi », il a souhaité placer les entreprises de Saône-et-Loire au cœur de la remobilisation et de la réinsertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. Les partenariats engagés avec le tissu économique sont en effet garants pour les publics cibles d'une découverte des entreprises, de leurs activités,

des métiers qui recrutent et in fine des emplois disponibles sur chaque bassin de vie et d'emploi. Dans ce contexte, Pôle emploi et le Département proposent de renforcer à l'échelle départementale le partenariat avec les organisations professionnelles et les têtes de réseaux représentatives du tissu économique du territoire, confrontées à des difficultés de recrutement.

Ce partenariat se concrétise par des chartes d'engagement pour une démarche inclusive avec l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), RANDSTAD et l'Opérateur de compétence des secteurs conventionnels des branches du commerce (OPCommerce).

## RAPPORT 402

### AIDE À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

#### Tour de France masculin et féminin, Tour de l'avenir masculin et féminin, Critérium du Dauphiné, Paris Nice

L'actuelle politique sportive départementale a été créée par l'Assemblée départementale du 7 juin 2000 et révisée le 19 décembre 2019. À cette occasion, entre autres, un nouveau volet a été créé pour l'aide aux manifestations sportives présentant un intérêt significatif en termes de niveau de compétition et de rayonnement.

Les épreuves cyclistes d'envergure sont l'occasion de promouvoir le sport et le territoire de par leur rayonnement majeur auprès de la population locale mais aussi au-delà des frontières départementales. Le Tour de l'avenir féminin, course cycliste par étape réservée aux coureuses de moins de 23 ans en est l'illustration. La Saône-et-Loire accueillera en août prochain 2 des 5 étapes de cette course. Afin de soutenir les communes de Saint-Vallier, Charolles et Louhans qui accueilleront ces étapes, il convient de faire évoluer le règlement d'intervention

La Saône-et-Loire accueillera 2 des 5 étapes de l'épreuve féminine : le 28 août 2023 pour l'étape Grand départ à Saint-Vallier (contre la montre) et le 29 août pour l'étape Charolles – Louhans.

Concernant le Tour de l'avenir féminin 2023, les communes suivantes ont sollicité le Département pour le cofinancement du ticket d'entrée à hauteur de :

- ➔ 18 400 € pour la ville de Saint Vallier,
- ➔ 12 000 € pour la commune de Louhans,
- ➔ 6 400 € pour la commune de Charolles.





**CONTACT PRESSE**  
**DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE**  
Edwige Labruyère  
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126  
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78  
[e.labruyere@saoneetloire71.fr](mailto:e.labruyere@saoneetloire71.fr)